



CONVOCAATION

à l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires de la Société Bancaire Privée S.A.
le mercredi 23 avril 2008, à 11 h 30
Lieu: Hôtel Swissôtel Métropole, Genève.

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration:

1. Présentation du rapport de gestion avec le rapport annuel et les comptes annuels au 31 décembre 2007.

2. Présentation du rapport de révision 2007.

3. Décisions

3.1 Rapport de gestion, rapport annuel et comptes au 31 décembre 2007.

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, le rapport annuel et les comptes au 31 décembre 2007.

3.2 Affectation du résultat au bilan au 31 décembre 2007.

Le conseil d'administration propose aux actionnaires de ne pas verser de dividendes.

4. Election statutaire

4.1 Election de l'organe de révision.

Le conseil d'administration propose de reconduire pour une durée de fonction d'un an le mandat d'organe de révision de la fiduciaire Deloitte S.A., Genève.

5. Modification des statuts.

5.1 Le conseil d'administration propose à l'assemblée de compléter l'article 1 des statuts, comme suit:

La Banque fait partie du groupe bancaire Gruppo Bancario Banca Profilo. En cette qualité elle est tenue d'observer les dispositions que la société faitière émet dans le cadre de l'exercice de son activité de direction et de coordination en relation avec les instructions fixées par la Banca d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les organes de la Banque fournissent à la société faitière tous les faits et informations pour l'établissement des dites dispositions dans le respect du droit suisse.

5.2 Le conseil d'administration propose à l'assemblée de compléter l'article 6 des statuts comme suit:

Sur décision de l'assemblée générale, les actions pourront en tout temps être converties en actions au porteur ou en actions nominatives.

5.3 Le conseil d'administration propose à l'assemblée de convertir les 4 150 000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1.-, en 4 150 000 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 1.- et de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

Le capital-actions est fixé à la somme de Fr. 14 430 600.- (quatorze millions quatre cent trente mille six cents francs), entièrement libéré, divisé en:

> 14 430 600 (quatorze millions quatre cent trente mille six cents) actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 1.- (un franc) chacune, entièrement libérées.

Ensuite de la conversion, les articles des statuts relatifs aux actions nominatives, notamment les articles 6, 7, 7bis, 8, 15, 16, 18, 21 et 39, seront modifiés ou supprimés en conséquence.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée de déléguer au conseil l'ensemble des formalités administratives relatives à la conversion auprès des autorités compétentes.

6. Divers

Information

Les statuts modifiés, le rapport de gestion et le rapport de révision seront à disposition des actionnaires, dès le 3 avril 2008, au siège de la Banque.

Les actionnaires nominatifs seront convoqués, conformément aux statuts, par courrier à leur domicile tel qu'il résulte des registres de la Banque. Les titulaires d'actions au porteur doivent solliciter une carte d'admission à l'assemblée générale ordinaire, d'ici au 14 avril 2008 à midi, à l'adresse suivante:

SBP S.A. – Cours de Rive 11 – Case postale 3668 – 1211 Genève 3

La carte d'admission est remise sur présentation d'une attestation de blocage des actions concernées auprès d'un établissement assujéti à la Loi fédérale sur les Banques; cela est également valable pour les actions déposées à la SBP.

L'admission à l'assemblée générale peut également intervenir sur présentation des actions physiques. Les représentants dépositaires (cf. art. 689d CO) sont priés d'annoncer le nombre, le genre et la valeur nominale des actions qu'ils représentent, cela également d'ici au 14 avril 2008. Aucune carte d'accès ne sera remise le jour même de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration